

## MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 12 août 2019 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire suppléant Christian Caron, mesdames les conseillères Julie Quintin et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Sébastien Chalifour et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Émilie Garneau et M. Deny Lépine était absents.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

**2019-08-01**

### **Ordre du jour.**

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

**2019-08-02**

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

### **Période de questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

**2019-08-03**

### **Défi Sportif Portneuf**

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban participe au Défi Sportif Portneuf en défrayant les coûts d'inscriptions aux activités pour les élus et les employés.

**2019-08-04**

### **Modification du règlement 261 – Montant de la dépense.**

Considérant que lors de la séance ordinaire du 10 juin 2019, le conseil municipal a adopté le règlement 261 déclarant des travaux de voirie sur la route Montambault, prévoyant une dépense de 200 000\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 200 000\$ remboursable en 20 ans;

Considérant que ce règlement autorise une dépense de 200 000 \$, mais que l'estimation de coûts est de 212 148.24\$;

Considérant que le conseil municipal désire modifier le règlement afin de prévoir le coût total.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que le règlement 261 soit modifié de la façon suivante :

Titre :

Le titre du règlement est modifié pour « Règlement 261 déclarant des travaux de voirie sur la route Montambault, prévoyant une dépense de 212 150 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 200 000 \$ remboursable en 20 ans;

2<sup>e</sup> « Attendu » :

Le montant de la dépense estimée, indiqué au 2<sup>e</sup> « attendu », est modifié pour 212 150 \$

Article 3 :

Le montant de la dépense autorisé à l'article 3 est modifié pour « 212 150 \$ »

Article 4 :

L'article 4 est modifié pour : « Pour les fins du présent règlement et pour pourvoir au paiement de la dépense, le conseil est autorisé à emprunter un montant n'excédant pas 200 000 \$ pour une période de vingt (20) ans et à affecter une somme de 12 150 \$ en provenance des surplus non affectés. »

2019-08-05

**Demande d'aide financière – Fonds pour les infrastructures municipales d'eau (FIMEAU)**

Attendu que la municipalité de Saint-Alban désire réaliser des travaux éligibles au programme FIMEAU sur la rue Saint-Philippe;

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour obtenir une aide financière du programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

En conséquence, il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et la Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

**2019-08-06**      **Demande d'aide financière – Analyse de vulnérabilité – Aqueduc du village**

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité dépose une demande d'aide financière pour la réalisation de l'analyse de vulnérabilité de l'aqueduc du village.

**2019-08-07**      **Analyse de vulnérabilité – Aqueduc du village – Mandat à Envir'eau Puits**

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité mandate la firme Envir'eau Puits pour la réalisation d'une analyse de vulnérabilité pour l'aqueduc du village, selon leur offre de service datée du 5 mars 2019 au montant de 5 500 \$ + taxes.

**2019-08-08**      **Plans et devis – Pavage de la route Montambault – Mandat à Englobe corp.**

Il est proposé par Mme Julie Quintin  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité mandate Englobe corp. pour la rédaction du devis d'appel d'offres pour le pavage de la route Montambault, selon une tarification horaire.

**2019-08-09**      **Plans et devis – Prolongement du trottoir sur la rue Principale – Mandat à Englobe corp.**

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité mandate Englobe corp. pour la rédaction des plans et devis pour le prolongement du trottoir sur la rue Principale, selon une tarification horaire.

**2019-08-10**      **Demande de certificat d'autorisation pour extension des réseaux d'aqueduc et d'égouts – Développement résidentiel, secteur de la rue Matte à Saint-Alban – Engagements du conseil municipal**

Considérant que la municipalité de Saint-Alban a déposé une demande de certificat d'autorisation pour l'extension des réseaux d'aqueduc et d'égouts pour la réalisation d'un développement résidentiel dans le secteur de la rue Matte à Saint-Alban;

Considérant que ce projet nécessite que des suivis soient effectués sur le futur poste de pompage et sur le futur trop-plein afin de répondre aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

En conséquence, il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban s'engage à respecter les exigences de débordement et de rejet;

Que la municipalité de Saint-Alban s'engage à mettre en œuvre le programme de suivi;

Que la municipalité de Saint-Alban s'engage à transmettre les résultats du programme de suivi au MELCC;

Que la municipalité de Saint-Alban s'engage à effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompages et des trop-pleins (étalonnage) suite à la mise en service des ouvrages et à retourner les fiches révisées au MELCC.

2019-08-11

**Bureau mandataire de la Société d'assurance automobile du Québec (S.A.A.Q.) dans l'ouest de Portneuf.**

Considérant qu'en 2016, la ville de Saint-Marc-des-Carières, appuyée des municipalités de l'ouest de Portneuf, a acceptée de devenir un bureau mandataire pour le compte de la Société d'assurance automobile du Québec (S.A.A.Q.);

Considérant que cette décision avait été prise dans le but de maintenir ce service dans l'ouest de Portneuf;

Considérant que la ville de Saint-Marc-des-Carières s'était engagée à payer 50 % du déficit d'opération, le cas échéant, et qu'il avait été demandé aux autres municipalités de contribuer pour le 50 % restant selon un calcul au prorata de la population;

Considérant que la municipalité de Saint-Alban avait appuyé la ville de Saint-Marc-des-Carières dans sa démarche et s'était engagée à payer sa part du déficit d'opération, le cas échéant;

Considérant qu'en raison de contraintes opérationnelles, la ville de Saint-Marc-des-Carières, n'est pas en mesure de maintenir le service à un coût équivalent à la rémunération offerte par la S.A.A.Q. et que les déficits d'opérations sont plus importants que prévus;

Considérant que la ville de Saint-Marc-des-Carières a signifié son intention de cesser l'opération du bureau de la S.A.A.Q., mais qu'elle a acceptée de le maintenir jusqu'au 31 décembre 2019, afin qu'une solution de rechange puisse être mise en place;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Alban considère encore qu'il est important de conserver ce service dans l'ouest de Portneuf;

Considérant que les bureaux de la municipalité de Saint-Alban présentent des conditions favorables à l'implantation d'un service de mandataire de la S.A.A.Q et que les prévisions financière d'un tel service à Saint-Alban sont jugées raisonnables par le conseil municipal.

En conséquence, il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban offre aux autres municipalités de l'ouest de Portneuf de transférer le service de mandataire de la SAAQ et, qu'à cet effet, leur soit transmise les prévisions financières d'opération du service dans les bureaux de la Municipalité;

Que la municipalité de Saint-Alban s'engage à faire un suivi trimestriel des revenus et dépenses et à transmettre les résultats aux municipalités participantes;

Que le conseil municipal de Saint-Alban sollicite un appui officiel de la part des municipalités avoisinantes avant de députer les démarches auprès de la S.A.A.Q.

2019-08-12

**Service incendie – Achat d'un réservoir pour borne fontaine sèche**

Considérant que le conseil municipal souhaite ajouter un point d'eau pour le service de sécurité incendie dans le rang de la rivière Noire.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède à l'achat d'un réservoir de 47 700 Litres auprès de Granby Composites Inc. selon leur soumission au montant de 21 183.09 \$ + taxes.

**2019-08-13**

**Service incendie – Achat de deux habits de combats**

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède à l'achat de deux habits de combats auprès de CMP MAYER Inc. au prix de 3 168 \$ + taxes.

**2019-08-14**

**Appui d'une demande à la CPTAQ – M. Claude Grondines**

Considérant que M. Claude Grondines est propriétaires des lots 5 021 133, 5 021 135 et 5 021 136 du cadastre du Québec et que ces lots sont situés en partie dans la zone agricole;

Considérant que M. Grondines désire vendre une partie, en zone agricole, des lots 5 021 135 et 5 021 136 au propriétaire voisin;

Considérant que cette demande peut être conforme à la réglementation municipale, à la condition que les lots créés par la transaction aient tous une superficie minimale de 4 hectares.

Il est proposé par Mme Julie Quintin  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban appuie la demande de M. Grondines auprès de la CPTAQ.

Qu'elle informe M. Grondines, que les lots créés devront tous avoir une superficie minimale de 4 hectares afin d'obtenir un permis de lotissement.

**Bordereau de correspondance**

Dépôt du bordereau de correspondances

**Solde au compte chèque et solde de la marge de crédit.**

En date du 12 août 2019, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 536 930.79 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

**2019-08-15**

**Comptes à payer.**

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour  
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT \$</b>
PETITCLERC, ANNE-SOPHIE	8183	45.19 \$
NAUD, SAMUEL	8184	64.50 \$
STYLE, DECOR TENDANCE	8185	816.21 \$
MUSIQUE GAGNE	8186	1 690.09 \$
GIRARD, ALEX	8187	104.33 \$
PETITCLERC, ANNE-SOPHIE	8188	33.46 \$
ANNULE	8189	- \$
GIRARD, ALEX	8190	68.92 \$
BOULANGER, FRANCINE	8191	3 600.00 \$

SAAQ	8192	561.84 \$
PETITCLERC, ANNE-SOPHIE	8193	114.51 \$
GIRARD, ALEX	8194	567.53 \$
PETITCLERC, ANNE-SOPHIE	8195	31.18 \$
TREPANIER, DENISE	8196	31.97 \$
AGI LTEE	8197	35.82 \$
AUDIO CINE FILMS INC.	8198	287.44 \$
BELANGER, REAL	8199	1 753.34 \$
BIBLIO AU JARDIN DES LIVRES	8200	9.95 \$
CAPSA	8201	2 071.85 \$
CHAPITEAUX NORD-SUD	8202	1 770.62 \$
CINEMA&CLUB VIDEO ALOUETTE	8203	285.00 \$
CONEX	8204	1 556.05 \$
DERY TELECOM	8205	48.87 \$
DISTRIBUTION SPORT ET LOISIRS	8206	189.65 \$
GERMAIN DUROCHER	8207	1 011.78 \$
EMCO	8208	18 813.51 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE	8209	4 961.18 \$
LES ENTREPRISES A. MASSICOTTE	8210	276.61 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	8211	8 507.01 \$
FLIPTOP (SORTIE TERR. JEUX)	8212	580.61 \$
G.G. REFRIGERATION INC.	8213	340.33 \$
GRAYMONT	8214	2 042.39 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	8215	480.00 \$
EUROFINS ENVIRONEX	8216	682.96 \$
LANOUCETTE, FRANCINE	8217	45.98 \$
JEAN-PIERRE LEFEBVRE	8218	375.00 \$
LEPINE, DENY	8219	82.23 \$
ANNULE	8220	- \$
ALIMENTATION DUSABLON	8221	1 483.32 \$
MATERIAUX AUDET	8222	868.89 \$
MESSAGERIE WISEMAN	8223	18.84 \$
MEUNERIE DYNAMIX	8224	40.22 \$
MICROBRASSERIE LES GRANDS BOIS	8225	725.10 \$
MRC PORTNEUF	8226	2 742.31 \$
OPTION TECHNIQUE	8227	247.20 \$
PARC DE L'ILE ST-QUENTIN	8228	52.01 \$
J.R. PERREAULT	8229	28.74 \$
PERRON, MARIO	8230	127.97 \$
PERRON, JOCELYN	8231	40.00 \$
PROMUTUEL	8232	65.40 \$
ADT CANADA	8233	71.27 \$
PUROLATOR	8234	6.94 \$
RECREOFUN(SORTIE TERR. JEUX)	8235	316.76 \$
REGIE REGIONALE	8236	43 900.95 \$
INFO PAGE	8237	370.46 \$
SERVICES MATREC	8238	663.29 \$
EXPO ST-MARC(SORTIE TERR. JEUX)	8239	220.00 \$
SPORTS PLUS ST-CASIMIR	8240	96.35 \$
STANTEC	8241	16 332.53 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	8242	758.84 \$
TRANSPORT CCR DOUVILLE	8243	123.75 \$
STEPHANE MARCOTTE	8244	805.58 \$
URLS	8245	639.87 \$
VILLE DE DONNACONA	8246	20.00 \$
VILLE DE ST-MARC-DES-CARRIERES	8247	1 767.26 \$
VILLAGE VACANCES VALCARTIER	8248	724.09 \$
PETITCLERC, ANNE-SOPHIE	8249	13.87 \$
THIBAULT, LOIK (ARBITRE)	8250	25.00 \$
PLAMONDON, BENOIT	8251	100.00 \$
BOISSONNAULT, YAN	8252	1 034.78 \$

DAS, Féd.	2 800.01 \$
DAS, Prov.	6 504.27 \$
TéluS	817.08 \$
Hydro Québec	201.40 \$
Eko	572.84 \$
Salaire	32 330.28 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>171 595.38 \$</b>

### **Divers et questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

**2019-07-10**

### **Levée de la séance**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire suppléant lève la séance à 20h40.

\_\_\_\_\_  
Christian Caton,  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Vincent Lévesque Dostie  
Directeur général et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Deny Lépine,  
Maire

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »